

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'HERIMONCOURT

Commune de SELONCOURT 25230

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2013 à 18h30

L'an **deux-mille-treize**
le **dix**

DCM2013.12.10 25

le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de Madame THARIN Irène, MAIRE

pour la session ordinaire du mois de décembre

NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 décembre 2013, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 décembre 2013 et que le nombre des membres en exercice est de 29.

Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Etaient présents

Etaient excusés avant donné procuration

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

M..... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET: CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SORTIES - ANNEE SCOLAIRE 2013-2014 - PARTICIPATION COMMUNALE

Madame le Maire rappelle la délibération du 23 octobre 2012 définissant les critères d'attribution de la participation communale aux écoles de Seloncourt pour le financement des classes de découverte et autres sorties.

Madame le Maire explique que, pour des raisons d'équité et de clarté pour tous les intéressés (écoles, parents, commune, trésorerie), il convient de modifier les modalités d'attribution pour l'année scolaire 2013-2014.

Madame le Maire propose d'attribuer 32.5€ par élève, somme qui sera versée sous forme de subvention à la coopérative scolaire de chaque établissement.

Tout dossier des écoles présenté à la Commune devra être accompagné d'un devis.

L'enveloppe globale sera définie sur le prochain budget.

La Commission Affaires Scolaires, réunie le 28 juin 2013, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, **à / par**.....

adopte les nouvelles modalités d'attribution pour la participation financière de la Commune aux classes de découverte et des sorties des écoles présentées ci-dessus ;

autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 10 décembre 2013
Le Maire
Irène THARIN